



LE RÉSEAU DES RELAIS DE LA HAUTE-GARONNE



Le RPE de Fenouillet est un service
intercommunal.

Il vous est également possible de contacter
Mme MARIGO au RPE de Lespinasse
05 62 78 03 02



COMMENT S'Y RENDRE ?



Relais Petite Enfance Fenouillet / Lespinasse

gabrielle.marigo@mairie-fenouillet.fr
www.fenouillet.fr / 05 62 75 89 81
1 bis rue du Maréchal Leclerc

Rencontres, animations pour les professionnels de l'accueil individuel :

Les lundis, mercredis et vendredis matin.

Permanences téléphoniques et accueil individuel sur rendez-vous :

Les lundis de 14h30 à 16h30
les semaines impaires.

(possibilité de convenir d'un
RDV en dehors de ces horaires)



Fenouillet
sur Canal et Garonne

Relais Petite Enfance



Accompagnement,
Informations,
Échanges,
Animation,
Partenariats.



Agrée et soutenu financièrement par
la Caisse d'Allocations Familiales de la
Haute-Garonne.



Le relais, un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel.

Son objectif est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel.

Pour les parents

- Informations sur les modes d'accueil de l'enfant.
- Précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s.
- Explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle.
- Informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf.

Pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel

- Ateliers et animations collectives leur permettant :
 - rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel,
 - expérience en groupe,
 - ouverture sur l'extérieur.



L'animateur responsable du relais



Gabrielle MARIGO



- Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

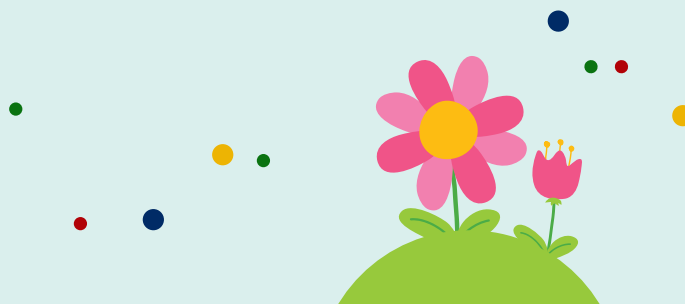
- Service de PMI
- Établissement d'accueil du jeune enfant, médiathèque...

- Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité,
- respect du bien-être de l'enfant,
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant.

- Oriente, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- Direction du travail, Pajemploi
- Caf, PMI
- Syndicats employeurs ou salariés
- Associations professionnelles



Pour les professionnels de l'accueil individuel

- Mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil.
- Informations d'ordre général sur le statut, les droits et les devoirs...
- Écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne.
- Rencontres, débats, promotion de la formation continue.
- Avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...

Pour les futurs professionnels

- Informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément.

